

Pénurie de wagons

nes autres que les leurs, mais j'espère que dans le cas présent, ce bill pourra être présenté à la Chambre par le distingué ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald).

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: La question soulevée par le député est bienvenue. Bien que l'avis ait été signé par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp), peut-être en sa qualité de premier ministre suppléant, il s'agit là d'une inscription erronée, et le bill sera inscrit au *Feuilleton des avis* de demain au nom de l'honorable et fougueux ministre des Affaires des anciens combattants.

* * *

LES PÊCHES

LA PROTECTION DES PÊCHEURS TERRE-NEUVIENS CONTRE
LES DÉPRÉDATIONS DES USAGERS DE FILETS MAILLANTS—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, je voudrais proposer une motion aux termes de l'article 43 du Règlement au sujet d'une question urgente. Les pêcheurs de la côte ouest de Terre-Neuve ont, avec l'appui du gouvernement provincial, présenté des instances pour réclamer une protection contre les pêcheurs au filet maillant dont l'activité au large de ces côtes menace de détruire nos ressources maritimes et comme la situation peut prendre des proportions alarmantes, appuyé par le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath), je propose:

Que la Chambre prie le ministre des Pêches de faire une enquête sur-le-champ et que la question soit immédiatement renvoyée au comité permanent des pêches et des forêts.

[Français]

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc être mise en délibération.

* * *

● (1430)

[Traduction]

LES TRANSPORTS

LE RAPPEL DES WAGONS CANADIENS RETENUS AUX
ÉTATS-UNIS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, je prends la parole en conformité de l'article 43 du Règlement à propos d'une question d'une nécessité urgente et pressante. Elle porte sur la pénurie constante de wagons de chemin de fer au Canada pour une grande variété de marchandises et sur l'incompétence manifeste et totale du ministre des Transports à remédier à cette situation. Je propose donc, avec l'appui du député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin):

Que la Chambre prie le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de parler à M. Kissinger des États-Unis des 24,000 wagons canadiens qui [M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

se trouvaient aux États-Unis à la fin de février et de voir à les faire revenir au Canada pour qu'ils servent les intérêts canadiens.

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité.

* * *

L'INDUSTRIE

L'EMBALLAGE—LA PÉNURIE DE MATÉRIAUX—RECOURS À
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ed Nelson (Burnaby-Seymour): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement pour prendre la parole au sujet d'une question urgente. On rapporte, de source digne de foi, qu'il y a eu jusqu'à 65 mises à pied dans deux entreprises d'emballage de la région de Richmond en Colombie-Britannique, soit à la Belkin Packaging et à la Capital Bag; étant donné que la raison invoquée pour ces mises à pied est que les grands fournisseurs exportent une si grande partie du carton doublure et du papier d'emballage kraft dont on a besoin pour les produits finis qu'il en résulte une pénurie qui entraîne les mises à pied, je propose, avec l'appui du député de Vancouver-Est (M. Neale):

Qu'on ordonne au ministère de l'Industrie et du Commerce de collaborer avec le gouvernement de la Colombie-Britannique pour prendre des mesures immédiates afin que la priorité soit donnée aux Canadiens.

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité.

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse orale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

[Texte]

COMMISSION CANADIENNE DES PENSIONS—LES DEMANDES
EN SUSPENS

Question n° 11—**M. Rowland:**

1. Combien de demandes attendent d'être entendues par la Commission canadienne des pensions?

2. Combien de temps faut-il en moyenne à la Commission pour étudier une demande qu'elle a reçue?

3. Le gouvernement songe-t-il à augmenter encore davantage le nombre de commissaires afin de réduire plus rapidement le nombre de demandes en souffrance?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): 1. Elle en avait 7,362 le 24 février 1974; ce chiffre comprend un certain nombre d'avis d'intention, présentés à la Commission afin d'établir la date où prendra effet l'éventuelle compensation avant même que soient encore parvenues les demandes proprement dites.